

DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE

- Vers quel type d'égalité l'Ecole doit-elle tendre ?

- Constat d'inégalité de plusieurs ordres : social – sexué-géographique.
 - inégalité sociale qui subsiste malgré la massification, l'institution ne doit pas amplifier la ségrégation sociale (idée de la ghettoïsation) en accordant des dérogations et en suivant les vœux et les attentes des familles qui veulent fuir certains établissements et éviter certaines filières.
 - Nécessité de préserver la mixité sociale.
 - Nécessité de revaloriser les voies professionnelles et technologiques en reconnaissant tout au long du cursus des formes d'intelligence plus concrètes et plus sensibles. Il faut pouvoir mettre en avant les savoir-être et savoir-faire afin que des élèves ne se sentent plus exclus.
- L'égalité des chances passe par la prise en compte et la reconnaissance de la diversité des talents.
 - Privilégier le regard positif de l'enseignant sur chaque élève.
 - Diversifier et donner une égale dignité aux voies d'orientation.
 - Mettre les pratiques pédagogiques en question pour varier les approches, les apprentissages, les rythmes.

Propositions

- Réaffirmation de l'attachement à la loi d'orientation de 89 : maintien de l'élève au centre du système éducatif.
- Collège unique construit sur un socle commun de connaissance à acquérir et diversification des options d'égale dignité et d'égale reconnaissance donnant les mêmes chances d'insertion sociale et professionnelle.
- Valorisation des filières technologiques et professionnelles.

- Comment l'Ecole doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?

L'Ecole doit favoriser le développement des capacités personnelles afin que chaque jeune trouve son épanouissement. Elle doit prendre en compte la diversité jusqu'à la fin du collège tout en aménageant une individualisation des parcours.

Elle doit mettre en place des stratégies de compensation à l'exemple des Zones d'Education Prioritaire.

Les expériences conduites et réussies dans certains établissements doivent être portées à la connaissance de l'ensemble.

Le postulat d'éducabilité doit être réaffirmé.

- Tous les élèves doivent être accueillis en collège où il faut définir des parcours différenciés permettant des choix d'orientation vécus positivement.
- L'image du collège « petit lycée » est révolue, le collège doit avoir comme ambition de former des citoyens en les armant pour s'insérer : temps pour les enseignements

obligatoires dont les programmes doivent être plus lisibles et temps choisi en développant des possibilités de changement, de retour. Aucun parcours ne doit être irréversible.

- Faut-il redéfinir les métiers de l' Ecole ?

- Question abordée très rapidement faute de temps.

Le système a besoin de souplesse, cette souplesse peut-être apportée par des non-enseignants (exemple des aide-éducateurs).

Besoin de « métiers périphériques » : accompagnateurs, éducateurs, psychologues, conseillers d'orientation psychologues, assistants sociaux, pour un travail en réseau avec les enseignants, afin de cerner et de prendre en charge rapidement les difficultés de certains élèves.

Il y a peut-être lieu de s'inspirer de la formation universitaire des professeurs d'éducation physique et sportive pour élargir le champ des compétences des enseignants au-delà du strictement disciplinaire.

Le degré d'autonomie des chefs d'établissement doit être augmenté : marge de manœuvre pour faire vivre des expérimentations dans le cadre d'une contractualisation.

Alléger les corps d'inspections, les personnels de direction et directeurs d'école des charges administratives pour leur permettre d'être des « moteurs pédagogiques ».

Créer ou améliorer un véritable temps de formation en commun des enseignants du premier et du second degré.

Les 3 priorités pour l'Ecole

1 – Maintenir le collège unique et prendre en compte la diversité des talents et des compétences sans hiérarchisation d'options.

2 – Préserver la mixité sociale dans les établissements comme enjeu scolaire et enjeu citoyen.

3 – Réaffirmer les principes inscrits dans la loi d'orientation 1989.